

Code de conduite du groupe Schaeffler

Transparence, confiance et collaboration



Avant-propos



Mesdames, Messieurs, Chers collaborateurs,

Avec la Roadmap 2025, nous avons défini notre stratégie et notre programme d'exécution pour les cinq prochaines années. Au fondement de cette stratégie, nous avons reformulé notre objet social : nous initiions des inventions pionnières pour orienter les développements dans les domaines du mouvement et de la mobilité. C'est ce qui fait notre essence et qui exprime notre identité.

Nous traversons une période de grands bouleversements. Schaeffler est une société familiale cotée en bourse possédant une identité qui lui est propre : façonnée par ses fondateurs et forte d'un passé jalonné de réussites, elle est dotée d'une orientation stratégique claire et s'engage fermement au respect de valeurs et de principes profondément ancrés. Ces éléments ne sont pas contradictoires, bien au contraire : nous vivons selon les valeurs d'une entreprise familiale d'envergure mondiale. L'intégrité, l'équité et le respect mutuel dans les affaires ont toujours été un élément essentiel de notre ADN. Ceci se traduit dans nos principes de leadership éprouvés — transparence, confiance et collaboration — ainsi que dans nos valeurs — durabilité, innovation, excellence et passion.

Nous endossons la responsabilité de l'avenir du groupe Schaeffler et des générations futures en agissant de manière responsable et en adoptant une perspective à long terme, en respectant les lois et les réglementations en vigueur, en nous appuyant sur la diversité et en encourageant la protection environnementale et climatique. Nos valeurs fondamentales nous servent de boussole, grâce à laquelle nous pouvons, surtout en cette période de profondes transformations, orienter le cap vers un avenir commun avec nos actionnaires, nos partenaires commerciaux et bien sûr, nos employés.

Nous voulons continuer à développer nos activités et aiguiser notre profil d'entreprise. Mais pas à n'importe quel prix. L'importance d'une affaire ne peut être la source de transgression de nos valeurs et des lois en vigueur. Un comportement irresponsable peut entraîner des dégâts considérables. L'intégrité est une composante essentielle de notre culture d'entreprise. De la sorte, nous créons un climat de confiance, crucial pour assurer la réussite pérenne de notre société. En vue de continuer à initier des inventions pionnières pour favoriser les développements dans les domaines du mouvement et de la mobilité, nous faisons preuve d'intégrité.

Chers collaborateurs et collaboratrices, nous avons mis à jour le code de conduite de Schaeffler pour l'adapter à notre stratégie d'entreprise. Ce code est un outil d'orientation pour nos actions, tout en représentant une promesse importante pour le monde extérieur.

Nous concourons tous à diriger Schaeffler vers un avenir prospère et durable. Veuillez utiliser ce code de conduite pour guider quotidiennement vos échanges mutuels, ainsi qu'avec nos partenaires commerciaux et avec le grand public.

Au nom du conseil d'administration de Schaeffler, je compte sur votre contribution et vous remercie de votre soutien.

Sincères salutations.

Klaus Rosenfeld
Directeur général
Schaeffler AG

Sommaire

Avant-propos	3
Préambule	6
1 Principes fondamentaux et règles de conduite	8
1.1 Intégrité	9
1.2 Transparence, confiance et collaboration	9
1.3 Gestion des risques	9
1.4 Respect des droits de l'homme	10
1.5 Respect des lois en vigueur	10
1.6 Prévention des conflits d'intérêts	10
1.7 Diligence requise dans l'utilisation des biens de l'entreprise	10
1.8 Bonne tenue des rapports comptables et financiers	11
1.9 Bonne conduite en public	11
2 Comportement envers les partenaires commerciaux et les tiers	12
2.1 Concurrence loyale	13
2.2 Lutte contre la corruption	13
2.3 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	14
2.4 Régime de contrôle des exportations et loi sur les sanctions	14
2.5 Taxes et droits de douane	14
2.6 Conformité technique	14
3 Gestion des informations	16
3.1 Digitalisation	17
3.2 Protection des informations propres à l'entreprise	17
3.3 Protection des données personnelles	17
3.4 Sécurité informatique	17
3.5 Informations privilégiées	17
4 Traitement des employés et collaborateurs	18
4.1 Conditions de travail équitables et développement des employés	19
4.2 Diversité et principe de traitement équitable	19
4.3 Conciliation entre vie professionnelle et vie de famille	19
4.4 Refus du travail forcé et du travail des enfants	19
4.5 Dialogue avec les employés et les représentants des travailleurs	19
5 Durabilité, environnement, santé et sécurité	20
5.1 Agir en ayant la durabilité à l'esprit	21
5.2 Protection de l'environnement et du climat	21
5.3 Santé et sécurité au travail	21
6 Signalement et interlocuteurs	22
6.1 Signalement d'actes répréhensibles	23
6.2 Interlocuteurs sur place	23
6.3 Système d'alerte	23
Contact	23

INTÉGRITÉ, ÉQUITÉ ET RESPECT MUTUEL SONT LES PIERRES ANGULAIRES DU GROUPE SCHAEFFLER SUR LESQUELLES REPOSENT NOS ACTIONS. SCHAEFFLER ENDOSSE SA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE, CRÉANT AINSI LES CONDITIONS PRÉALABLES AU SUCCÈS DURABLE DU GROUPE.



Le présent code de conduite a reçu l'approbation du conseil d'administration de Schaeffler AG et le soutien total de la famille Schaeffler. Ce document souligne l'importance que Schaeffler¹ attache au comportement responsable de l'entreprise.

Ce code de conduite énonce les valeurs et les principes qui doivent être respectés en toute âme et conscience par chacun et chacune d'entre nous, conseil d'administration, cadres et employés, ainsi que par les partenaires commerciaux de Schaeffler.

Ces valeurs et principes de conduite constituent une base obligatoire pour les activités commerciales internationales de Schaeffler.

Par conséquent, le Groupe attend de chaque employé² qu'il se sente personnellement responsable du respect de ce code de conduite, et qu'il encourage chacun à s'y conformer également.

¹ Le terme « Schaeffler » fait référence au groupe Schaeffler, à savoir Schaeffler AG et toutes les sociétés du Groupe dont Schaeffler AG détient une part majoritaire, directement ou indirectement.

² Le terme « employés » inclut également les responsables de tout niveau ainsi que les membres des organes de direction.

1 PRINCIPES FONDAMENTAUX ET RÈGLES DE CONDUITE

1.1 Intégrité

L'intégrité signifie que les pratiques commerciales de Schaeffler se conforment systématiquement aux valeurs et principes de conduite de l'entreprise. Schaeffler et ses employés respectent les lois en vigueur et les règlements internes de l'entreprise. Ils agissent conformément aux valeurs de la société et suivent leur boussole interne pour faire en sorte que les règlements deviennent des valeurs appliquées.

Schaeffler et ses employés font preuve d'intégrité dans leurs relations avec les autres et attendent des pratiques intègres de la part de leurs partenaires commerciaux.

Schaeffler n'entretient de relations d'affaires qu'avec des tiers dont les pratiques commerciales sont conformes aux valeurs et principes spécifiés dans le présent code de conduite. De cette façon, Schaeffler, au titre de l'entreprise et de ses employés, se préserve de toute responsabilité pénale ou autre et protège sa bonne réputation.

1.2 Transparence, confiance et collaboration

Schaeffler est un partenaire juste et fiable. Par conséquent, Schaeffler et ses employés agissent en toute transparence entre eux, ainsi qu'avec les actionnaires et les partenaires commerciaux de l'entreprise. La transparence génère la confiance, et la confiance est le fondement d'un bon travail d'équipe.

Une collaboration responsable requiert des actions et des décisions transparentes et compréhensibles. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles gagneront l'adhésion nécessaire. En matière de collaboration, la transparence signifie également de réagir de manière honnête et ouverte face aux problèmes.

1.3 Gestion des risques

Schaeffler fait preuve de prudence et prend des risques calculés en ce qui concerne ses affaires afin d'atteindre les objectifs stratégiques de l'entreprise et d'en tirer les bénéfices attendus. Pour réussir en affaires, il est généralement nécessaire de saisir des opportunités et d'identifier, évaluer et gérer sans délais les risques qui y sont associés.

Schaeffler définit le risque comme suit : la menace qu'un événement ou qu'une action empêche l'entreprise de réaliser ses objectifs ou de mener à bien ses stratégies.

Les risques sont activement gérés à l'aide du système de gestion des risques mis en œuvre au sein du groupe Schaeffler. La gestion des risques est renforcée, à l'échelle de l'entreprise et du secteur d'activité, par un traitement constant des risques et une surveillance régulière des facteurs de risque.

De cette manière, nous assurons une vigilance continue et à l'échelle du groupe vis-à-vis des risques, à tous les niveaux de l'entreprise, consolidant par là même notre familiarité avec la culture de risque. Il incombe à chaque employé de gérer avec pertinence les risques commerciaux relevant des responsabilités qui lui ont été affectées. Les risques individuels qui pourraient compromettre la pérennité de l'entreprise ne sont pas acceptés.

1.4 Respect des droits de l'homme

Le respect des droits de l'Homme fait partie intégrante de la responsabilité sociétale de Schaeffler. L'entreprise s'engage à respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU, les « Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme », les dix principes du « Pacte mondial des Nations Unies », et les normes reconnues sur le plan international des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Selon ces principes, tous les collaborateurs respectent la dignité et les droits personnels de tous les individus et de toutes les parties auxquelles l'entreprise est associée par ses activités, ses relations d'affaires et ses produits. Schaeffler prévient activement la violation des droits humains et élimine ces atteintes dans le cadre d'un processus de vigilance portant sur les droits de l'Homme. Schaeffler s'efforce d'influencer positivement les droits personnels de toutes les parties auxquelles l'entreprise est associée.

1.5 Respect des lois en vigueur

Schaeffler et ses employés respectent et se conforment à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales en vigueur. Le respect de ces lois et réglementations est la base du succès économique durable de Schaeffler. Toute violation de ces lois et réglementations peut occasionner des torts importants et avoir de graves conséquences pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

1.6 Prévention des conflits d'intérêts

Schaeffler attend de tous ses employés qu'ils soient loyaux et intègres. Cela signifie que tous les employés, dans le cadre de leur emploi dans l'entreprise, agissent et prennent des décisions professionnelles allant dans l'intérêt de Schaeffler. Les intérêts personnels, économiques ou autres ne doivent pas nuire ou faire obstruction aux intérêts de Schaeffler.

Les employés doivent par conséquent éviter les situations dans lesquelles des intérêts personnels ou des actions entrent en conflit avec les intérêts de l'entreprise. Si un conflit d'intérêts ne peut être évité, l'employé doit alors le divulguer et essayer de trouver une solution avec ses supérieurs pour protéger les intérêts de Schaeffler.

1.7 Diligence requise dans l'utilisation des biens de l'entreprise

Schaeffler et ses employés traitent les biens de l'entreprise de façon prudente et responsable. Ces derniers comprennent des éléments corporels, comme les bâtiments, les infrastructures et le matériel d'exploitation, ainsi que des éléments incorporels tels que la technologie de l'information, les logiciels, les données et la propriété intellectuelle.

Il incombe à tous les employés de veiller à utiliser les ressources, le matériel d'exploitation et les informations mis à leur disposition uniquement dans l'intérêt de l'entreprise. Ils protègent ces ressources contre des influences négatives et les conservent dans un bon état d'utilisation.

Les employés observent et respectent les règlements et les spécifications concernant l'utilisation et la sécurité des actifs de l'entreprise.

1.8 Bonne tenue des rapports comptables et financiers

Schaeffler adhère systématiquement aux principes de comptabilité bien tenue. Le groupe Schaeffler utilise un système de rapports financiers justes qui se base sur ces principes dans le but d'instaurer la confiance de ses partenaires contractuels, de ses actionnaires et du public.

Schaeffler tient ses comptes, ses registres et sa documentation avec honnêteté, d'une manière appropriée, complète et actualisée, conformément aux exigences de transparence. Schaeffler tient ses parties prenantes concernées régulièrement informées en publiant ses résultats financiers, lesquels sont créés conformément aux normes internationales d'information financière.

Pour s'assurer de correctement divulguer ses informations financières, Schaeffler a mis en place un système de contrôle interne qui évalue et surveille les risques grâce à des activités efficaces de contrôle, garantissant par là même une création de valeur durable.

1.9 Bonne conduite en public

Schaeffler attend de ses employés qu'ils évitent de faire des déclarations publiques au nom de l'entreprise et qu'ils soumettent toute question à son service de communication. Schaeffler se montre favorable à l'utilisation des réseaux sociaux par ses employés, et respecte leur droit à la libre expression de leurs opinions. Lorsqu'ils expriment leurs opinions publiquement, les employés font preuve d'une courtoisie élémentaire et adoptent un ton respectueux. Des conseils de bonne conduite sur les réseaux sociaux sont disponibles dans les recommandations relatives aux réseaux sociaux et la nétiquette de Schaeffler.³



³ Vous les trouverez sur le site web du groupe Schaeffler à l'adresse www.schaeffler.com.

2 COMPORTEMENT ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES TIERS

2.1 Concurrence loyale

Schaeffler prend le parti d'une concurrence loyale et non faussée. Les réglementations anti-trust sur les marchés où opère l'entreprise et où ses activités économiques peuvent avoir un impact sont respectées et suivies par Schaeffler et ses employés.

Presque tous les pays ont édicté des lois et des réglementations interdisant les accord, les ententes et les actions coordonnées entre concurrents, fournisseurs, clients et distributeurs qui pourraient entraver ou avoir pour but d'entraver la concurrence. Il en va de même pour l'abus d'influence de marché par action unilatérale.

Schaeffler attend de ses employés qu'ils ne s'engagent pas dans des pratiques contraires à la législation sur la concurrence et aux lois anti-trust.

2.2 Lutte contre la corruption

Schaeffler ne tolère la corruption sous aucune forme. Toute conduite, par ses employés et partenaires commerciaux, pouvant donner l'impression que les décisions d'affaires sont influencées illicitement, est interdite.

Schaeffler veut éviter que les décisions commerciales ou la réussite économique ne dépendent de gratifications.

Cadeaux et marques d'hospitalité

Les gratifications telles que les cadeaux, invitations ou autres avantages de valeur ne sont autorisées que si elles ont un caractère approprié et transparent.

Il est interdit d'offrir et de recevoir des gratifications sous quelque forme que ce soit dans le but d'exercer une influence sur une personne du secteur public ou privé. L'octroi de gratifications à des fonctionnaires, à des représentants du gouvernement ou à des délégués de ces personnes dans le but de promouvoir illicitement l'entreprise ne sera pas toléré. Il en va de même pour les paiements de facilitation et les gratifications indirectes, par exemple par l'entremise de partenaires commerciaux et d'autres tierces parties. Les paiements de facilitation sont de petits paiements non stipulés par la loi versés à des représentants du gouvernement pour assurer l'exécution de formalités qu'ils sont déjà tenus de réaliser.

Tous les employés de Schaeffler doivent par conséquent impérativement se conformer aux lois anti-corruption des pays dans lesquels l'entreprise exerce ses activités. Par ailleurs, les recommandations de l'entreprise en matière de prévention de la corruption s'appliquent également à tous les employés.

Dons et parrainage

Le groupe Schaeffler est conscient de sa responsabilité sociale. Les dons ont pour objectif de promouvoir des causes à but non lucratif. Les dons à des partis politiques ou à leurs représentants, à des hommes politiques, parlementaires et candidats à un poste politique ou à tout autre individu n'ont pas lieu d'être.

Les activités de parrainage sont utilisées pour générer durablement une image et une perception positives de Schaeffler auprès du public.

Il convient de faire preuve de prudence en cas de demandes ou de propositions de don et de parrainage, car ce type de gratification peut être interprété comme de la corruption (dissimulée). Tous les dons et activités de parrainage doivent par conséquent respecter les lois en vigueur et les règlements internes de Schaeffler, et nécessitent une approbation spécifique faisant intervenir le service en charge de la conformité.

Conformité technique

2.3 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Schaeffler s'acquiesce de ses responsabilités juridiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. L'entreprise ne participe à aucune activité liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, et ne permet ni ne tolère de telles pratiques. Chaque employé doit signaler toutes les transactions financières laissant planer un doute de blanchiment d'argent, et faire en sorte qu'un examen de ces transactions soit engagé par le service chargé de la conformité.

2.4 Régime de contrôle des exportations et loi sur les sanctions

Des lois et réglementations nationales et internationales régissent les importations, les exportations, le courtage et les transactions financières, la prestation de services et l'expédition de marchandises (biens matériels, logiciels et technologie). Par le biais de mécanismes appropriés, Schaeffler s'assure que les transactions et les activités, tant avec des tiers qu'au sein du groupe, ne vont pas à l'encontre du régime de contrôle des exportations et des lois sur les sanctions.

2.5 Taxes et droits de douane

Schaeffler s'engage à respecter toutes les lois fiscales et réglementations douanières en vigueur. L'entreprise ne poursuit pas de stratégies inconvenantes d'optimisation fiscale.

Le groupe Schaeffler est conscient de sa responsabilité sociale en tant qu'entreprise et du besoin de financements publics appropriés. Schaeffler est prêt à effectuer une contribution appropriée aux recettes fiscales en fonction de la performance du groupe Schaeffler en Allemagne et à l'étranger.

La coopération avec les organismes d'administration financière se déroule de manière ouverte et respectueuse.

2.6 Conformité technique

L'objectif principal de la sécurité des produits chez Schaeffler est de protéger la santé et la sécurité des personnes. Tout est mis en œuvre pour veiller à la conformité de l'ensemble des processus, produits et services, en observant les recommandations et les règlements en vigueur au moment de leur mise en circulation, notamment en ce qui concerne les réglementations juridiques sur la sécurité des produits en matière de développement, de fabrication, d'utilisation et de caractéristiques. Dans ce contexte, Schaeffler tient compte de l'état actuel des connaissances et de la technique ainsi que des attentes justifiées des utilisateurs finaux en matière de sécurité sur l'ensemble du cycle de vie.

Schaeffler résout les difficultés liées à la conformité technique en revoyant continuellement l'intégrité de ses produits. Chez Schaeffler, la conformité technique affecte la bonne combinaison d'expertise technique et juridique ainsi que l'intégration systématique de ces aspects dans la structure de gouvernance.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Contrôle des exportations

Imposition

Gestion de la qualité

Sécurité d'entreprise

Sécurité de l'information et cybersécurité

Lutte contre la corruption

Législation anti-trust et droit de la concurrence

Rapports financiers

Système de contrôle interne

Confiance

Collaboration

Confidentialité des données

Délit économique

Transparence

**Intégrité
Équité
Respect**

Gestion des risques

Droit du travail

Sécurité informatique

Durabilité

Droits de l'homme

3 GESTION DES INFORMATIONS

3.1 Digitalisation

Schaeffler considère la digitalisation comme un impératif stratégique et reconnaît que les technologies de pointe, telles que le cloud, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et les jumeaux numériques, offrent une kyrielle d'opportunités et de potentiels. Les possibilités du numérique, comme l'automatisation des procédés d'entreprise, la capacité d'extraire encore davantage d'informations à partir de données structurées et non structurées et les formes avancées de connectivité, en interne et avec les parties prenantes externes, ouvrent des perspectives pour Schaeffler, ses employés et ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Schaeffler traite les données de manière responsable. Les solutions numériques sont mises en œuvre de manière durable en se concentrant sur la valeur. Pour toutes ses solutions internes et externes, Schaeffler garantit pleinement un degré maximal de cybersécurité et de protection des données.

3.2 Protection des informations propres à l'entreprise

Schaeffler protège les informations qui lui sont propres contre l'utilisation détournée, la perte, la destruction et la manipulation. À cette fin, nous appliquons les normes de sécurité pertinentes et mettons en œuvre des mesures de confidentialité adéquates.

Cela vaut non seulement pour les informations propriétaires de l'entreprise, mais aussi pour les informations confidentielles confiées à Schaeffler par ses partenaires commerciaux.

La sécurité des informations et la cybersécurité sont une grande priorité pour Schaeffler, dont le but est d'améliorer continuellement la réalisation des objectifs de sécurité suivants : confidentialité, disponibilité et intégrité. Le cadre réglementaire nécessaire est fourni par un système de gestion de la sécurité de l'information.

3.3 Protection des données personnelles

Schaeffler protège et respecte les droits personnels de ses employés et partenaires commerciaux. Le respect des réglementations et des lois en vigueur, en particulier dans le traitement de données à caractère personnel, est assuré par la mise en place de mesures appropriées.



3.4 Sécurité informatique

Les systèmes informatiques répondent à des normes rigoureuses de sécurité chez Schaeffler. Les données de l'entreprise, les données concernant les employés et les données de partenaires commerciaux qui sont traitées sont protégées par des mesures de sécurité informatique techniques et organisationnelles conformément à la loi.

3.5 Informations privilégiées

Les informations privilégiées, c'est-à-dire les informations spécifiques qui, si elles étaient divulguées, pourraient significativement influencer le prix des valeurs en bourse, doivent être traitées comme strictement confidentielles. Les responsables et les employés disposant de telles informations privilégiées ont l'interdiction de les utiliser pour réaliser des opérations sur des valeurs mobilières négociables ou d'autres instruments financiers, de les divulguer à des tiers ou de s'en servir pour faire des recommandations d'achat ou de vente de titres ou d'autres instruments financiers.

4 TRAITEMENT DES EMPLOYÉS ET COLLABORA- TEURS

4.1 Conditions de travail équitables et développement des employés

Schaeffler s'engage à respecter les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), reconnaît le droit de ses employés à une rémunération adéquate, et respecte les salaires minimaux garantis par la loi sur les marchés du travail respectifs. Schaeffler respecte les réglementations en vigueur en matière de droit du travail dans toutes ses entreprises. Schaeffler respecte la durée de travail maximale pertinente pour chacun et honore les droits de ses employés à bénéficier d'une durée minimale de congés.

L'entreprise attend de ses partenaires commerciaux (surtout des prestataires de services de ressources humaines) qu'ils respectent les droits de leurs employés à une rémunération juste et qu'ils entérinent nos valeurs et principes de conduite dans leur traitement d'autrui.

Chez Schaeffler, nous accordons une grande importance à nos employés et à une coopération empreinte de confiance. Nous considérons l'évolution de nos employés comme un investissement dans l'avenir de chaque individu et dans la compétitivité de notre entreprise.

Nous proposons une large gamme de possibilités de développement et d'évolution de carrière qui nous permettent, à nous et à nos employés, de façonner ensemble le futur de Schaeffler. Grâce à ces options, chaque employé peut se développer en fonction de ses capacités individuelles et de ses aspirations personnelles et professionnelles. Schaeffler encourage et reconnaît la valeur de l'apprentissage tout au long de la vie : apprendre au contact des autres, à travers ses expériences et lors de formations pour continuer de réussir et d'innover.

Dans ce domaine, le leadership joue un rôle central pour faire concorder les intérêts de l'entreprise avec les besoins de la personne.

4.2 Diversité et principe de traitement équitable

Schaeffler s'engage de longue date envers la création d'un environnement de travail respectueux, sans préjugé et dans lequel la diversité est considérée comme un facteur de succès. Chacun devrait avoir le sentiment d'être estimé, quels que soient son âge, son genre, son identité de genre, son origine ethnique, son milieu social, sa nationalité, sa religion, sa vision du monde, son handicap et son orientation sexuelle.

Schaeffler reconnaît la valeur de la diversité et de la multiculturalité, et les considère comme des atouts dans son organisation mondiale. En ce sens, nous nous respectons mutuellement et nous nous efforçons de créer un environnement de travail sans discrimination, intimidation ni maltraitance, dans lequel l'intégration est une pratique active.

4.3 Conciliation entre vie professionnelle et vie de famille

En tant qu'entreprise familiale d'envergure mondiale, il est particulièrement important pour Schaeffler de promouvoir les meilleures conditions possibles en vue de concilier travail et vie familiale, en prenant des dispositions favorables à la famille.

En tenant compte des besoins spécifiques des familles, Schaeffler vise à accroître la satisfaction et la motivation de ses employés et ainsi sa performance.

Une coopération basée sur la confiance et la transparence pose les bases d'un travail d'équipe fructueux, dans l'intérêt des employés et de l'entreprise.

4.4 Refus du travail forcé et du travail des enfants

Schaeffler refuse catégoriquement toute forme de travail des enfants, de travail forcé/obligatoire, d'esclavage moderne, de travail involontaire de prisonniers ou d'exploitation du travail de prisonniers, de traite des êtres humains et toute autre forme d'exploitation dans ses propres activités commerciales. Schaeffler demande expressément à ses partenaires commerciaux de prendre ces mêmes engagements.

4.5 Dialogue avec les employés et les représentants des travailleurs

Schaeffler respecte les droits de ses employés à la liberté d'association et leur octroie le droit à la négociation collective visant à réglementer les conditions de travail. Dans ce contexte, Schaeffler coopère avec les représentants des travailleurs de manière constructive et sur une base de confiance. Indépendamment de cela, Schaeffler autorise constamment ses employés à exprimer leurs intérêts directement.

5 DURABILITÉ, ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Agir en ayant la durabilité à l'esprit

La durabilité est fermement ancrée dans les valeurs et la conduite de Schaeffler. Pour assurer une valeur ajoutée durable, il convient de réaliser l'union entre responsabilité économique, écologique et sociale, pour nos produits, leur production et la chaîne d'approvisionnement. Schaeffler comprend donc qu'agir durablement est une question transversale qui concerne tous les domaines de l'entreprise.

Les employés contribuent activement à la durabilité en basant leur conduite sur les valeurs sociales, en aidant à minimiser la consommation de ressources et en renforçant tous les aspects concernant la durabilité dans leurs gestes quotidiens.

Schaeffler dispose d'un système complet de gestion EHS (Environment, Health and Safety) sur tous ses sites de production dans le monde. L'entreprise accorde beaucoup d'importance à la protection de la santé et de la sécurité au travail et au respect des lois et réglementations locales et internationales sur la protection de l'environnement. Schaeffler œuvre avec ses partenaires commerciaux pour faire en sorte qu'ils reconnaissent et remplissent leurs obligations de protéger l'environnement, le climat ainsi que la santé et la sécurité au travail.

5.2 Protection de l'environnement et du climat

La protection de l'environnement fait partie intégrante de la responsabilité de Schaeffler en tant qu'entreprise. Ceci s'applique à l'ensemble du processus de fabrication industrielle, à savoir aux activités opérationnelles avant, pendant et jusqu'à l'achèvement du transport, de l'élimination des déchets et du recyclage. En mettant en œuvre des processus respectueux de l'environnement sur tous ses sites, l'entreprise réduit le plus possible son incidence environnementale et améliore continuellement sa protection de l'environnement. Pour veiller au respect des normes environnementales, Schaeffler a mis en place des systèmes garantissant la sécurité, le contrôle et la mesurabilité.

Les employés sont co-responsables dans toutes leurs activités, par exemple en réduisant les déchets, la consommation d'énergie et d'eau, et les émissions de gaz à effet de serre. Nous adhérons au principe de l'économie circulaire, de la conception et la fabrication de nos produits à l'extension de leur vie opérationnelle, jusqu'au recyclage des matériaux utilisés.

Le portefeuille de produits du groupe Schaeffler est également axé sur les solutions visant à atteindre une mobilité zéro émission. En tant que partenaire du secteur énergétique, Schaeffler soutient le développement d'une production d'énergie renouvelable. De cette façon, l'entreprise et ses clients aident activement à promouvoir le changement social à travers la création de technologies qui protègent l'environnement et le climat.

5.3 Santé et sécurité au travail

Schaeffler offre à ses employés un environnement de travail sûr en satisfaisant ou en dépassant les exigences légales, les réglementations en vigueur ou les recommandations de l'entreprise concernant la protection active de la santé et de la sécurité au travail. Schaeffler considère que les maladies professionnelles et les accidents du travail peuvent par essence être évités. Schaeffler met en œuvre des mesures concrètes visant à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail. De surcroît, Schaeffler préserve et promeut le bien-être physique et psychologique de ses employés. Les cadres sont notamment chargés de faire en sorte que des précautions particulières soient prises en matière de santé et de sécurité.

Une attention particulière est accordée aux employés requérant une protection spécifique, comme les jeunes, les femmes enceintes et les personnes présentant une déficience physique. Ces individus sont mis à l'abri des tâches professionnelles qui pourraient mettre en danger leur santé ou leur sécurité.



6 SIGNALEMENT ET INTERLOCUTEURS

6.1 Signalement d'actes répréhensibles

Les comportements inappropriés, quelle qu'en soit la nature, seront traités sérieusement chez Schaeffler. Les employés, tout comme les acteurs externes, sont encouragés à s'exprimer librement, sans crainte de mesures répressives. Les représailles contre les employés exprimant leurs préoccupations de bonne foi concernant une éventuelle faute professionnelle dans l'entreprise sont interdites. Ceci s'applique également aux acteurs externes qui prennent contact avec Schaeffler.

Les contacts suivants sont à la disposition des employés et des tierces parties.

6.2 Interlocuteurs sur place

Pour clarifier toute question concernant le code de conduite ou faire état de mauvaises conduites, les employés peuvent toujours contacter une personne dans leur environnement de travail direct, comme :

- les cadres
- les regional compliance officers
- le service des ressources humaines, le service juridique et d'audit ou
- les représentants des travailleurs

6.3 Système d'alerte

Tout signalement d'infraction au code de conduite de Schaeffler, notamment de pratiques commerciales illicites ou de potentielles violations des droits de l'homme, peut être effectué sur le système d'alerte du groupe Schaeffler. Ce système, disponible en plusieurs langues, permet une communication anonyme, confidentielle et sécurisée par un cryptage spécial avec notre équipe d'enquêteurs du service de la conformité (Compliance).

Vous trouverez ci-dessous les contacts pour le système d'alerte :

Adresse postale	Schaeffler AG Forensics and Investigations Industriestrasse 1 – 3 91074 Herzogenaurach Allemagne
------------------------	--

Ligne téléphonique 24 h/24 et 7 j/7	+49 30 99257146 (allemand, anglais et français) Disponibilité téléphonique dans d'autres langues : Espagnol +1 213 2791015 Portugais +55 61 35507564 Chinois +86 10 65997961
--	---

S'il vous est demandé d'entrer code d'accès à l'entreprise (Company Access PIN), merci d'entrer : 3758.

E-mail	investigations@schaeffler.com
---------------	-------------------------------

Signalement en ligne	https://www.bkms-system.net/schaeffler
-----------------------------	---

Schaeffler enquêtera sérieusement sur tout soupçon de faute professionnelle conformément au principe de proportionnalité. Chaque piste fera l'objet d'un suivi. Selon le résultat, l'entreprise prendra une décision claire concernant les conséquences appropriées, nécessaires et proportionnelles.

Contact

Les employés peuvent contacter directement l'équipe Compliance & Corporate, en plus des partenaires locaux.

Eric S. Soong
Chief Compliance Officer du Groupe

Compliance & Corporate Security
Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
Allemagne

compliance@schaeffler.com

Schaeffler AG

Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
Allemagne
www.schaeffler.com
info@schaeffler.com

En Allemagne :
Téléphone 0180 5003872
Depuis d'autres pays :
Téléphone +49 9132 82-0

Le plus grand soin a été apporté pour garantir la justesse des informations contenues dans cette publication, mais aucune responsabilité ne pourra être engagée en cas d'erreurs ou d'omissions. Nous nous réservons le droit d'effectuer des modifications techniques.

© Schaeffler 2024

Issued: 2024, January – Version 2.1